



Délibération n° 2011-02-28-09

OBJET : DESIGNATION DE REPRESENTANTS
Election du 3^e Vice-président

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 24

Date de la convocation : 21/02/2011
Date retour Préfecture :
Affichée du au

Le 28 février 2011 à 18 heures 30,

Le Comité Syndical du S.I.G.A.L., dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du S.I.G.A.L. à Rumilly (74150), sous la Présidence de M. Jean-Claude MARTIN, Président du S.I.G.A.L.

Présents :

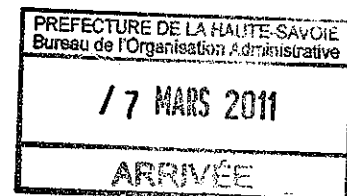
Mme Sylvia ROUPIOZ – M. Jacques COPPIER – M. Roland LOMBARD – Mme Laurence KENNEL (suppléante de M. Joseph PERISSIER) – M. Philippe MIGUET (suppléant de M. Jean-Marc PELCE) – M. Bernard GAY – M. Christian HEISON – M. Pierre BECHET – M. Marcel THOMASSET – Mme Viviane BONET – M. Marcel BOUVIER – M. Pierre BLANC – M. Maurice POPP – M. François RAVOIRE (suppléant de M. Jean-Michel AVON) – Mme Hélène BUVAT – M. Jean-Claude MARTIN – M. Georges DUPASSIEUX – M. Roland DALEX – M. Jean-Claude GUERRAZ – M. Alain COLLINET – M. Jean-Louis DUBOIS – M. Jean-Pierre BUGUET – M. Alain BAUQUIS – M. François ABEL

Excusés :

M. Philippe HECTOR – M. Hervé TEYSSIER – Mme Martine MANIN – M. Joseph PERISSIER (suppléé par Mme Laurence KENNEL) – M. Jean-Marc PELCE (suppléé par M. Philippe MIGUET) – M. Bernard BONNAFOUS – M. Jean-Michel AVON (suppléant de M. François RAVOIRE) – Mme Evelyne DEPLANTE – M. Pierre FROELIG – M. Jean-Jacques GUINOT

Madame Hélène BUVAT a été élue secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANC, Président.



LE COMITE SYNDICAL,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 5 des statuts du Syndicat Mixte,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5 mai 2008 prévoyant que chaque Vice-Président soit responsable d'une commission du SIGAL (Economie-Emploi-Formation, Habitat-Déplacements-Cadre de vie et aménagement du territoire-suivi du SCOT),

Vu la démission de M. Jean-Claude MARTIN, président du SIGAL depuis le 17 avril 2008, acceptée par M. le Préfet

Considérant la nécessité de procéder à l'élection d'un nouvel exécutif, président et vice-présidents, pour le SIGAL

Considérant la candidature au poste de 3^{ème} Vice-président de Mme Sylvia ROUPIOZ, Maire de BOUSSY

Procède à l'élection du 3^{ème} Vice-président à bulletins secrets.

Résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24

Bulletin blanc et nul : 5

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 13

A obtenu :

Mme Sylvia ROUPIOZ : 19 voix

Mme Sylvia ROUPIOZ ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 3^{ème} Vice-présidente du S.I.G.A.L et a été immédiatement installée.

Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

Pierre BLANC

